

AVIS

Réf. : ENV.18.59.AV

Date d'approbation : 25/06/2018

Révision du PS Huy-Waremme en vue de l'extension de la carrière Belle-Roche Sablar à PRIMONT – Dossier de base

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Belle-Roche Sablar SA (BRS)
- *Auteur du rapport :* Incitec
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* D.II.48 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 1/06/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Avis sur le dossier de base

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* zone d'extraction, zone forestière, zone agricole
- *Affectations proposées :* Zone d'extraction
- *Compensations :* Zone naturelle, zone d'espaces verts

Brève description du projet et de son contexte :

La zone d'extraction actuelle couvre 18 ha au sud-ouest de la commune de Sprimont, dans un méandre en rive droite de l'Amblève, non loin de la confluence avec l'Ourthe (Comblain-au-Pont) et en contrebas du village de Fraiture. L'extraction se chiffre actuellement à 375.000 t/an de roches calcaires à usage industriel et de génie civil.

La demande porte sur une extension de 9,39 ha en ZA et 0,76 ha en ZF afin d'assurer l'exploitation pour 37 ans. Du « petit granit » sera également extrait dans le cadre d'une collaboration avec la carrière du Troydo (Ouffet).

Les compensations prévues sont de deux ZN pour 9,74 ha et d'une ZEV pour 1,19 ha. En outre, une ZA de 1,86 ha passe en ZEV.

1. AVIS

Le Pôle remet un avis favorable à la poursuite de la procédure telle qu'entamée, en intégrant l'évaluation des compensations proposées.

Le présent avis ne préjuge en rien des avis qui seront remis ultérieurement par le Pôle sur ce dossier (contenu du RIE, qualité de l'évaluation environnementale opportunité environnementale du projet).